

CARTES EN MAIN

COMPRENDRE LES INÉGALITÉS DE GENRE EN AGRICULTURE

D'après la FAO,¹ les femmes représentent **43 % de la main-d'œuvre agricole dans le monde**, et contribuent pour moitié à la production alimentaire mondiale.² Ce chiffre est plus élevé encore dans certains pays du Sud, où la **FAO estime entre 60 et 80 % la part de la production alimentaire relevant des femmes**.³ Les fonctions qu'elles exercent couvrent des domaines divers, allant de l'agriculture proprement dite aux activités de transformation, en passant par la préservation des semences et la transmission de leurs savoirs. Malgré leur contribution essentielle, **la place des femmes et des minorités de genre dans l'agriculture est encore peu connue et visibilisée**. Cela est dû à un ensemble **d'inégalités structurelles que ce jeu vous invite à découvrir**.

L'objectif de ce jeu est de présenter des éléments de contexte concernant **le rôle des femmes et des minorités de genre** dans la **transition des systèmes agricoles et alimentaires**, et les **inégalités qui persistent, en France et à l'international**. Celles-ci concernent notamment : **l'accès limité à la terre, aux intrants, aux subventions et aux formations ; la faible reconnaissance de leur travail ; l'exclusion des espaces de décision**, ou encore le **poids des normes sociales et des stéréotypes de genre**.

OBJECTIFS

- Informer, par le jeu, sur les **inégalités autour du genre en agriculture** en France avec une ouverture internationale
- **Déconstruire les stéréotypes** en apportant des chiffres clés* et ordre de grandeur mondiaux
- **Susciter des débats et des échanges** sur la thématique

PUBLIC

Jeunes à partir de 15 ans et adultes

NOMBRE DE PARTICIPANT·ES

entre 5 et 20 personnes

MATÉRIEL NÉCESSAIRE

- **Les cartes du jeu** : à imprimer en recto-verso avec un format de 4 cartes par page.
- **L'annexe 1** : tableau de correction et apports de précisions pour chaque carte.

DURÉE DE L'ACTIVITÉ

45 min - 1 heure

¹ FAO, The State of Food Security and Nutrition in the World, 2019.

² FAO, La situation mondiale de l'alimentation et de l'agriculture. Le rôle des femmes dans l'agriculture. Comblant le fossé entre les hommes et les femmes pour soutenir le développement, 2010-2011.

³ Ibid

DÉROULÉ

PRÉPARATION AVANT L'ANIMATION

1/ Impression et découpage des cartes

2/ Disposition des cartes sur la table ou distribution aux participant·es (voir options ci-dessous)



Cet outil peut être animé en complément d'une projection de film, de témoignages, d'expositions photographiques, ou d'échanges avec des paysannes.

CONSEIL

Aborder la question du genre en agriculture à travers des chiffres et des dates clés permet de donner des ordres de grandeur, de rendre visibles les inégalités et de marquer les esprits. Mais **ces chiffres doivent être maniés avec précaution** : les données ventilées selon le genre restent rares, incomplètes et parfois difficiles à comparer, en France comme à l'échelle internationale. Cette absence de données n'est d'ailleurs pas neutre : elle raconte aussi l'invisibilisation historique du travail des agricultrices. **Ce qui n'est pas compté compte moins ; et ce qui est mal mesuré reste plus facilement invisible**. N'hésitez pas à le préciser aux participant·es en début de jeu.

PRÉSENTATION DU JEU ET DES CONSIGNES :

Le jeu comporte des cartes avec des chiffres et d'autres avec des explications. Le but est **d'associer et de retrouver chaque paire**, correspondant à une association de cartes "**chiffre-explication**".

1/ Mise en place

Option 1

- Distribution des cartes (une ou plusieurs par personne selon le nombre de participant·es).
- Déplacement dans la salle et échanges entre participant·es pour retrouver leur paire.

Option 2

- Les cartes sont disposées sur la table, toutes confondues
- Le groupe doit associer les paires (chiffre et explication)

2/ Restitution en groupe une fois que chaque paire a été associée : chaque duo révèle sa carte au reste du groupe, dans l'ordre de numérotation indiqué en bas des cartes.

3/ Echange entre les participant·es et apport de compléments d'informations par l'animateur·rice sur chaque carte (cf. annexe 1).

4/ Restitution collective avec les joueur·euses.

⁴ Oxfam, Agriculture : les inégalités sont dans le pré, 2023.

⁵ FAO, Gender statistics and sex-disaggregated data, 2023.

DÉROULÉ

RESTITUTION COLLECTIVE



Exemple de questions à poser pour animer la restitution :

- **Réagir** : Qu'est-ce qui vous a le plus marqué ou surpris dans ces constats ? Pourquoi ?
- **Comprendre** : Qu'est-ce qui peut expliquer ces inégalités ? Quels stéréotypes, normes ou mécanismes peuvent les renforcer ?
- **Faire le lien** : Quels sont vos ressentis ? Est-ce que vous observez certaines de ces situations dans votre quotidien ou votre établissement ? Sous quelles formes ?
- **Agir** : Qu'est-ce qui pourrait faire évoluer ces rapports de genre ? Que peut-on faire individuellement, collectivement et à l'échelle de l'établissement ?
- **Conclure** : S'il y avait une chose à retenir ou à changer après cet échange, laquelle serait-ce ?

ÉLÉMENTS SUPPORTS

DÉFINITIONS

Agroécologie : L'agroécologie fait référence à une conception très ancienne de l'agriculture que l'on retrouve sous toutes les latitudes. Reposant sur l'interconnexion entre ce que l'on produit, la façon dont on le produit, et le territoire où le produit, elle met à profit et valorise les interactions entre les végétaux, les animaux, les humains et l'environnement. Loin d'être un concept simplement technique, elle se fonde sur trois piliers indissociables.

1. L'agroécologie est une **science des écosystèmes agricoles** qui vise à étudier et concevoir des modes de productions basés sur une utilisation responsable des ressources naturelles. Cette science s'inspire et revalorise les savoirs, savoir-faire et pratiques paysannes via des travaux de recherche et de recherche-action.
2. L'agroécologie englobe un **ensemble de pratiques agricoles respectueuses de l'environnement et intrinsèquement liées aux ressources et savoir-faire locaux**, notamment : la rotation et la diversification des cultures, un travail minimum du sol ou l'utilisation de couverts végétaux pour limiter l'irrigation, etc. Elles doivent être répliquables librement et à faible coût par les paysan·nes.
3. L'agroécologie constitue un **mouvement social de défense des systèmes agricoles et alimentaires durables et équitables**. Elle revendique une refonte globale de ces systèmes afin de garantir l'accessibilité de tous·tes à des aliments de qualité, tout en assurant l'autonomie et un revenu décent aux paysan·nes et en recréant du lien entre zones rurales et urbanisées. Elle s'inscrit dans un véritable projet politique au bénéfice de la justice environnementale et sociale et des droits humains.

ÉLÉMENTS SUPPORTS

DÉFINITIONS

Genre : le genre désigne les rôles, les comportements, les activités et les attributs socialement déterminés, c'est-à-dire ce qu'une société juge approprié pour les hommes et les femmes. Les attentes qui en découlent, en général limitées et stéréotypées, définissent ce que femmes et hommes peuvent faire en société. (RFNB, 2022)

Minorité de genre : ce terme inclut toutes les personnes dont l'identité de genre diffère de celle de la majorité (considérée comme la norme, à savoir une personne cisgenre). Le terme désigne couramment les personnes trans, les personnes non-binaires, les personnes bispirituelles, les personnes intersexuées et les personnes non conformes au genre. (RFNB, 2022)

RESSOURCES SUPPLÉMENTAIRES POUR ALLER PLUS LOIN

- **Dégenrons l'agriculture** : une sélection d'études, de podcasts, de documentaires et d'articles, pour :
 - Outiller les (futur-es) paysan·nes pour favoriser des installations réussies et un exercice serein et pérenne du métier,
 - Lutter contre le sexisme et réduire les inégalités dans le monde agricole.
- Rapport Oxfam "**Agriculture : les inégalités sont dans le pré**"
- ALIMENTERRE - Fiche thématique "**Genre et agriculture**"

ANNEXES

Annexe 1 : Tableau de correction et apport de précisions pour chaque carte (page 5-10)

Annexe 2 : Messages clés (page 11)



SOL agit depuis 40 ans pour construire des modèles agricoles et alimentaires plus justes et plus durables. Pour ce faire, l'association mène des actions de terrain au côté des paysan·nes, de mise en réseau, de sensibilisation et de dialogue avec les pouvoirs publics.

En parallèle de ses actions de terrain, SOL développe des outils éducatifs et des animations pour différents publics et particulièrement les plus jeunes, pour sensibiliser le plus grand nombre aux enjeux de la transition agroécologique et de la solidarité internationale. Découvrez nos outils pédagogiques : [outils pédagogiques de SOL](#). [LR1]

ANNEXE 1 : CORRECTION CARTES ET PRÉCISIONS SUPPLÉMENTAIRES

Carte 1

Plus
de 50
%

Part de la production alimentaire mondiale produite par des femmes.

Ce pourcentage s'élève jusqu'à 60 à 80% dans les pays d'Afrique, d'Asie et du Pacifique (FAO, 2011).

Ces chiffres élevés s'expliquent par le fait que l'agriculture familiale reste le modèle agricole majoritaire dans le monde actuellement (80% des denrées alimentaires sont produites par des exploitations familiales et des petits producteurs-rices - Oxfam, 2024), et qu'il s'agit d'une agriculture à forte main-d'œuvre féminine (production, transformation, commercialisation).

Malgré leur contribution essentielle, la place des femmes et des minorités de genre dans l'agriculture est encore peu connue et visibilisée. En effet, l'agriculture souffre d'une image stéréotypée majoritairement masculine, alimentée par un ensemble d'inégalités structurelles que ce jeu vous invite à découvrir.

Mais comment attribuer une production à un genre en particulier lorsque plusieurs membres d'un ménage travaillent sur la même parcelle ? Comment comptabiliser le travail familial non rémunéré, la transformation, la conservation des semences ou l'autoconsommation ? La FAO elle-même a souligné en 2011 les limites méthodologiques de ces estimations. Ce chiffre permet donc d'introduire une idée centrale du jeu : l'absence de données fiables est elle-même révélatrice de l'invisibilisation du travail des femmes et des minorités de genre en agriculture.

Carte 2

15 %

Part des propriétaires de terres agricoles dans le monde qui sont des femmes.

A l'échelle mondiale, les femmes représentent moins de 15% des propriétaires fonciers. En France, on estime que seulement 30% des terres agricoles étaient possédées par des femmes en 2022, indivisions comprises (Terre de Liens, 2026). En Afrique de l'Ouest, les femmes agricultrices ne représentent que 8% des propriétaires fonciers (Afrimag, 2024).

Posséder un titre de propriété est, dans de nombreux pays, une condition nécessaire pour accéder à des prêts bancaires, aux marchés, aux formations, faire partie de syndicats et coopératives et développer son activité agricole. Cependant, les femmes propriétaires étant minoritaires, elles sont de fait exclues de ces accès. La transmission du foncier se fait souvent de père en fils et quand les femmes obtiennent ces titres, cela ne suffit souvent pas à leur donner accès à une meilleure reconnaissance ou pouvoir de décision sur leurs terres. Dans les faits, les maris, les oncles, etc. peuvent garder la gestion de leurs terres.

Aussi, dans certaines communautés et régions, la transmission de foncier s'opère sans qu'il n'y ait de titre de propriété. Celui-ci peut également être géré collectivement avec des règles d'usage spécifiques.

Carte 3

12 h

Temps de travail hebdomadaire supplémentaire des agricultrices par rapport aux agriculteurs.

Les femmes rurales ont de nombreux rôles et leurs responsabilités et connaissances sont différentes de celles des hommes. Celles-ci peuvent émaner de traditions culturelles plus ou moins anciennes et mouvantes au fil du temps, c'est ce qu'on appelle la division genrée des tâches et des responsabilités. Dans les pays d'Afrique, d'Asie et du Pacifique, les femmes travaillent en général 12 heures de plus par semaine que les hommes (FIDA, 2011), sans compter les activités non rémunérées liées au soin de la famille et aux travaux ménagers dont elles s'occupent principalement.

En France, les paysannes ne sont pas épargnées par ces inégalités, y compris dans le secteur bio où 66% des agricultrices bio en couple affirment prendre en charge la totalité ou presque des tâches ménagères (Oxfam, 2023). Au sein des conjointes collaboratrices (statut non salarié, dorénavant limité à 5 ans), 14% sont agricultrices à titre secondaire, exerçant donc une activité en dehors de l'exploitation, alors même que leur temps de travail au sein de l'exploitation serait équivalent en moyenne à 70% d'un temps plein (Chaillard, 2023).

Ce surcroît de travail et de responsabilités les empêche souvent de développer une activité de production rémunératrice, ou de s'engager au sein d'organismes syndicaux ou professionnels. Minoritaires au sein des instances de gouvernance des coopératives, organisations paysannes et institutions agricoles, elles ne peuvent pas faire valoir leurs préoccupations, besoins et intérêts spécifiques, ni peser dans les décisions qui y sont prises.

Carte 4

29 %

Ce que gagnent en moins les agricultrices comparé aux agriculteurs, en France.

Cet écart est supérieur de 25% à l'écart salarial femmes/hommes moyen en France (Oxfam, 2023). Il s'explique notamment par : la plus forte proportion de temps partiel chez les femmes, leur surreprésentation dans les petites exploitations, l'attribution de statuts précaires sans reconnaissance salariale (conjointe collaboratrice ou aide familiale) ou encore la division genrée du travail.

Dans le monde, l'agriculture reste une activité principalement informelle avec peu de traçabilité des échanges et peu de formalisation des contrats de travail des salarié-es agricoles et notamment des femmes qui sont souvent moins payées que leurs homologues masculins pour la réalisation des mêmes tâches. Au niveau international, d'après les Nations unies, les femmes qui occupent un emploi salarié dans les systèmes agroalimentaires perçoivent une rémunération inférieure de 22% en moyenne à celle des hommes (FAO, 2026).

Carte 5

570 €

Montant mensuel moyen de la retraite d'une agricultrice en France. Elle est de 840€ pour les agriculteurs en 2020.

L'agriculture est une catégorie professionnelle historiquement mal rémunérée à la retraite. Comme dans l'ensemble de la population, les écarts de pension de retraite varient en fonction du genre : les agricultrices touchent une pension environ 32% plus faible que les agriculteurs.

Cette différence de niveau de retraite s'explique notamment par le fait que les femmes entrent plus tardivement dans les métiers agricoles et cotisent donc moins longtemps. Elles occupent souvent des statuts subordonnés, où sont même sans statut (en 2019 ce sont environ 132 000 femmes d'exploitants qui n'ont pas de statut soit environ 20% de l'ensemble des femmes travaillant sur le secteur agricole).

En comparaison, en 2021, la pension moyenne de droit direct des retraité·es résident·es en France s'élève à 1178€ par mois pour les femmes, contre 1951€ pour les hommes (inférieure à 40% pour les femmes) (Panorama annuel de la Drees, 2023).

Depuis 2021, plusieurs lois ont été adoptées pour corriger les inégalités liées aux retraites agricoles mais les effets de la réforme restent largement insuffisants concernant les écarts liés au genre.

Carte 6

80 %

Part de paysan·nes, éleveur·euses, pêcheur·euses qui souffrent de la faim dans le monde.

Aujourd'hui, celles et ceux qui nous nourrissent sont aussi parmi les premières victimes de la faim. Alors que 735 millions de personnes souffrent de faim chronique dans le monde, 80% sont des agriculteurs et agricultrices, éleveurs et éleveuses, pêcheurs et pêcheuses ou des membres de leurs familles (Humundi, 2020). Il s'agit du paradoxe de la faim : produire de la nourriture et ne pas pouvoir se nourrir suffisamment. Dans son rapport de 2019 sur l'insécurité alimentaire et la nutrition dans le monde, la FAO indique que les risques d'insécurité alimentaire sont encore environ 10% plus élevés pour les femmes que pour les hommes. Les femmes et les minorités de genre, très présentes dans les activités agricoles et alimentaires mais souvent privées d'un accès égal aux ressources, aux revenus et aux droits, se trouvent ainsi à l'intersection de ces deux réalités : elles sont à la fois parmi les principales actrices de la production alimentaire et parmi les plus exposées à la faim.

Les causes de la faim sont multiples : conflits, dérèglement climatique, épidémies, pauvreté et inégalités. Les discriminations liées au genre, aux revenus, ou à l'accès à la terre, ainsi que la division genrée des responsabilités (les femmes assurent une grande partie du travail non rémunéré) renforcent les risques de faim et de sous-nutrition. Dans de nombreuses régions du monde, les femmes sont confrontées à des normes sociales liées au genre comme la privation de nourriture (ex : le fait de manger en dernier ou se priver au profit des autres membres de la famille) (Action contre la Faim, 2021).

Carte 7

50%

Part du marché mondial des semences commerciales contrôlé par 4 multinationales (Bayer-Monsanto ; Corteva ; BASF et ChemChina-Syngenta).

Les systèmes semenciers paysans et informels restent largement majoritaires dans le monde malgré une pression et un monopole croissant des multinationales semencières qui contrôlent et cherchent à étendre le marché des semences industrielles. En imposant des semences hybrides, ou génétiquement modifiées, souvent non reproductibles, ces entreprises obligent les agriculteurs et agricultrices à racheter des graines chaque saison.

Dans l'agriculture familiale, majoritaire dans de nombreuses régions du monde, les femmes jouent un rôle essentiel dans la préservation de la biodiversité cultivée. Ce sont elles qui produisent, sélectionnent, échangent et préservent la majorité des semences paysannes, souvent transmises de génération en génération. La sélection de certaines variétés ou races animales est un processus complexe qui repose sur le choix de caractéristiques désirables précises (par exemple la résistance aux ravageurs et aux maladies ; l'adaptabilité aux sols et au contexte agro-climatique ; les qualités nutritionnelles, gustatives et culinaires ; ainsi que les propriétés de transformation et de stockage des aliments).

Par ces réglementations semencières et de propriété intellectuelle lors du passage aux semences industrielles, leurs savoir-faire sont marginalisés, interdits ou rendus illégaux. Lorsqu'elles cessent de maîtriser les semences, les femmes perdent une part de leur capacité à faire valoir leurs choix et à élaborer des stratégies dans les activités de production agricoles et alimentaires. L'appropriation industrielle de semences constitue une double oppression : écologique, par la destruction de la biodiversité, et sociale, par l'effacement des contributions des femmes paysannes (Bato, 2026).

Carte 8

1961

Année où le mot "agricultrice" fait son entrée dans le dictionnaire Petit Larousse.

Signe symbolique de reconnaissance, bien que la légitimité du terme restera longtemps discutée. Auparavant, la terminologie officielle effaçait les agricultrices derrière le titre de « femme d'agriculteur » ou « fermier ».

Vidéos de l'Institut National de l'Audiovisuel (INA) pour illustrer : <https://www.ina.fr/ina-eclaire-actu/agriculture-femme-agricultrice-statut-exploitation-agricole>

Carte 10

1999

Mise en place du statut de conjoint-e collaborateur-ice en France.

La question des statuts des femmes dans l'agriculture en France est un long parcours du combattant.

En 1999, l'introduction de ce statut par la loi d'orientation agricole marque un réel progrès notamment en matière de protection sociale des agricultrices. Il n'est alors accessible qu'aux personnes mariées au chef d'exploitation et avec son accord (obligation qui disparaît en 2006). Ce statut permet à une personne de participer à l'activité agricole sans être ni salariée, ni cheffe d'exploitation.

La personne travaille sur exploitation, est affiliée à la sécurité sociale et accède à certaines prestations en cas de maladie, d'accident ou pour la retraite. Cette avancée demeure limitée et n'accorde pas de droits de propriété, l'exploitation appartient et est dirigée par le chef d'exploitation. Ce statut offre également une couverture sociale limitée et ne permet pas toujours de faire valoir son rôle en cas de divorce, de séparation ou de décès. Il entretient une dépendance structurelle envers l'exploitant principal, généralement le mari. Depuis 2022, il est limité à 5 ans maximum ; au-delà, pour continuer à travailler sur la ferme, il faut passer à un autre statut qui garantit de meilleurs droits sociaux : salarié-e, chef-fe exploitation ou associé-e d'entreprise agricole (MSA, 2025). Un statut de "co-exploitante" (aussi appelé cheffe d'exploitation ou associée exploitante) permet de bénéficier des mêmes droits que l'exploitant agricole.

A noter qu'en 2019, environ 132 000 femmes d'exploitants n'avaient pas de statut permettant de visibiliser leur action directe ou indirecte sur l'exploitation, soit environ 20 % de l'ensemble des femmes travaillant sur le secteur agricole. Elles ne sont ni cheffes, ni collaboratrices d'exploitation mais assurent un complément de revenu au ménage, ce qui contribue au maintien de l'exploitation. Leur participation à la gestion des exploitations n'est pas directement mesurable, mais réelle : lorsqu'elles sont interrogées lors du recensement agricole, elles déclarent majoritairement aider à la gestion de l'exploitation, bien que n'ayant pas le statut de collaboratrice (Oxfam, 2023). Sans statut, ces femmes n'ont pas de revenus financiers, de cotisation sociale ou de retraite. Elles n'ont le droit à rien en cas de séparation et se retrouvent dans une situation économique précaire.

Carte 9

1988

Année d'obtention, pour les agricultrices, des mêmes aides et droits à l'installation que les hommes. Il s'agit de la DJA (Dotation Jeune Agriculteur-ice).

Jusqu'aux années 60, la main d'œuvre des femmes dans les fermes n'est pas reconnue, elles sont alors considérées sur les documents officiels comme "sans profession", alors même que ce sont elles qui ont tenu le travail agricole pendant les deux guerres mondiales. A partir des années 60, elles sont reconnues comme "aide familiale". Puis en 1980 est créé le statut de conjointe "participante aux travaux". Il s'agit du 1er statut accordé aux conjointes des paysans travaillant sur la ferme. Cela entraîne la mise en place d'une retraite forfaitaire et la possibilité de signer les papiers de l'exploitation (Sénat, 2017). Leurs droits restent cependant encore alors très restreints.

Ce n'est qu'à partir de 1988 qu'elles peuvent accéder à la Dotation Jeunes agriculteur-ice (DJA), créée en 1973. En France, la première agricultrice à bénéficier de la DJA est originaire du Tarn (INA, 1988). Voici une vidéo pour voir son témoignage : <https://www.ina.fr/ina-eclaire-actu/video/rbc04001124/tarn-premiere-femme-francaise-agricultrice-a-beneficier-du-nouveau-statut>

Carte 11

2010

Autorisation du GAEC (Groupement Agricole d'Exploitation en Commun) entre époux et épouses.

[Carte adaptée aux publics plus avertis sur l'installation agricole]

Les GAEC sont créés en 1962 et permettent à des agriculteur·rices de s'associer à plusieurs, mais la loi empêche deux époux·ses d'être seuls associés.

L'apparition de l'Exploitation agricole à responsabilité limitée (EARL) en 1985 permet aux conjointes de s'associer tout en dissociant leur patrimoine professionnel et personnel. Elles peuvent porter le titre de « cheffe d'exploitation ». Néanmoins, il s'agit d'une identité professionnelle à partager avec le mari, et non d'un droit personnel. Les femmes n'ont par exemple pas le droit à des aides économiques en leur nom, mais au nom du couple.

Ce n'est qu'à partir de 2010 que deux conjoint·es, marié·es, pacsé·es ou vivant en concubinage, peuvent constituer à elles-eux seul·es un GAEC. Ce statut permet alors à chacun·e d'être reconnu·e comme associé·e à part entière et de bénéficier de droits individualisés.

Carte 12

2013

Première femme élue au bureau de l'APCA (Assemblée Permanente des Chambres d'Agriculture).

En 2014 : obligation d'une représentation équilibrée des genres aux élections professionnelles agricoles.

Aujourd'hui, les femmes représentent moins de 15% des responsables syndicaux agricoles. Les femmes et les minorités de genre restent encore peu représentées dans les instances de décision des coopératives, des organisations de producteur·rices et des structures de finance rurale. Elles ne peuvent donc pas y faire valoir leurs préoccupations, besoins et intérêts spécifiques, ni peser dans les décisions prises au sein de ces instances. Les politiques agricoles ne tiennent encore que trop peu compte des problématiques liées au genre. En Europe, les inégalités de genre dans le domaine agricole sont également importantes et peu d'études sont disponibles sur l'intégration du genre dans la Politique Agricole Commune (PAC).

Carte 13

2019

Amélioration de la protection maternité des exploitantes agricoles en France.

En 1976 : mise en place du congé maternité pour les paysannes, avec des modalités restreintes. Il est alors de 14 jours, contre 14 semaines pour les salariées, et sous la forme d'une allocation de remplacement permettant le financement partiel d'un·e salarié·e.

En 2008 : alignement de la durée du congé maternité des paysannes à celui des salariées, soit 16 semaines maximum dont 2 semaines obligatoires.

Malgré ces avancées, de nombreuses paysannes n'y ont pas recours pour diverses raisons : manque d'informations, service de remplacement ne pouvant répondre à la demande, pression sur la ferme pour ne pas s'arrêter, absence de statut ouvrant ce droit, etc.

ANNEXE 2 : MESSAGES CLÉS

1. L'égalité des genres : un levier de l'agroécologie

- Défendre le droit des femmes et des minorités de genre est indispensable pour promouvoir l'agroécologie, car la transformation écologique de l'agriculture et la recherche d'une plus grande justice sociale et économique sont indissociables.
- Les femmes sont actrices de la transition des systèmes agricoles et alimentaires. Elles détiennent des savoirs-faire et pratiques essentielles.
- Il est indispensable de reconnaître que leur rôle renforce la résilience des systèmes agricoles, la biodiversité cultivée et la sécurité alimentaire.

2. Des inégalités persistantes

- Malgré leur contribution essentielle, la place des femmes et des minorités de genre en agriculture est encore peu reconnue et des inégalités persistent.
- Elles sont invisibilisées malgré les savoirs, pratiques et responsabilités qu'elles portent, et demeurent confrontées à des inégalités systémiques qui limitent leur accès à la terre, aux ressources, aux savoirs et formations, aux droits, aux revenus et aux espaces de décision.

3. A contextes différents, des réalités partagées

- Les contextes sont très différents dans le monde : les situations varient selon les pays et les systèmes de production (agriculture vivrière ou de rente avec formalisation des statuts). Parler de ce sujet nécessite donc de l'ancrer dans chaque contexte socio-économique, culturel, juridique, agricole.
- Pour autant, certaines réalités sont partagées et des enjeux sont communs. Reconnaître le rôle des femmes et des minorités de genre dans l'agriculture et les systèmes alimentaires, tout en agissant contre les inégalités qu'elles rencontrent, est indispensable.